



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 30 de l'ordre du jour :	
Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ( <i>fin</i> )..	2103
Point 123 de l'ordre du jour :	
Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement ( <i>fin</i> ).....	2103
Organisation des travaux .....	2111
Point 2 de l'ordre du jour :	
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation .....	2111
Clôture de la session .....	2111

Président : M. Rüdiger von WECHMAR  
(République fédérale d'Allemagne).

## POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR

**Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres (*fin*\*)**

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Cet après-midi, je voudrais reprendre deux points qui restent inscrits à l'ordre du jour de la trente-cinquième session.

2. En ce qui concerne le point 30 de l'ordre du jour, les membres de l'Assemblée générale se rappelleront que celle-ci est saisie du projet de résolution A/35/L.34/Rev.2. On m'a indiqué que les auteurs de ce projet de résolution voudraient proposer que ce point figure dans le projet d'ordre du jour de la trente-sixième session, qui sera examiné par le Bureau. Puis-je considérer que l'Assemblée générale est d'accord sur cette proposition ?

*Il en est ainsi décidé (décision 35/453).*

## POINT 123 DE L'ORDRE DU JOUR

**Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (*fin*\*\*)**

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Comme les membres de l'Assemblée s'en souviendront,

\* Reprise des débats de la 101<sup>e</sup> séance.

\*\* Reprise des débats de la 100<sup>e</sup> séance.

l'Assemblée générale, à sa 100<sup>e</sup> séance plénière, le 15 janvier 1981, a décidé de demander au Président de poursuivre les consultations concernant ce point de l'ordre du jour, en vue de présenter à l'Assemblée un rapport sur le résultat de ces consultations à une date ultérieure.

4. Les membres de l'Assemblée se souviendront également qu'une réunion plénière officieuse de l'Assemblée, ouverte à tous, pour les consultations sur le point 123 de l'ordre du jour, a été convoquée les 5 et 6 mai 1981 et qu'à cette occasion j'ai présenté un rapport détaillé sur les consultations auxquelles j'avais procédé et sur les événements intervenus depuis janvier. J'avais aussi indiqué, à ce moment-là, que les Etats-Unis avaient fait savoir au Président de l'Assemblée générale qu'ils n'étaient pas prêts à participer à nos délibérations quant au fond avant l'automne.

5. Le 6 août 1981, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis — en réponse à une question qui lui avait été posée quant à la possibilité de reprendre les consultations après la septième réunion économique au sommet des sept principaux pays occidentaux industrialisés, tenue à Ottawa les 20 et 21 juillet 1981, et la réunion préparatoire des ministres des affaires étrangères, tenue à Cancún les 1<sup>er</sup> et 2 août 1981, en vue de préparer la réunion internationale sur la coopération et le développement devant se tenir à Cancún plus tard dans l'année — a dit au Président de l'Assemblée générale que la position des Etats-Unis restait la même qu'avant la réunion à Ottawa.

6. Les Etats-Unis ont dit qu'ils continuaient de croire qu'un nouvel examen des négociations globales ne devraient pas avoir lieu avant la trente-sixième session de l'Assemblée générale, c'est-à-dire après la réunion de Cancún. Par conséquent, les Etats-Unis étaient fermement en faveur du report — purement de procédure — des négociations globales de la trente-cinquième à la trente-sixième session.

7. Depuis, j'ai consulté les membres du « groupe des amis » du Président de l'Assemblée générale à ce sujet. Le consensus de ces consultations est que ce point de l'ordre du jour devrait maintenant être transféré de la trente-cinquième à la trente-sixième session.

8. Cependant, avant de le faire, je voudrais résumer le long et difficile processus de négociation qui s'est déroulé depuis la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est terminé il y a un an. Je crois qu'un tel résumé fournirait par la suite une base utile de discussion sur la question.

9. Les membres de l'Assemblée se souviendront du consensus obtenu à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale en ce qui concerne la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, ultérieurement adoptée par l'Assemblée générale dans la résolution 35/56. En ce qui concerne les négociations globales, des consultations intensives ont permis de limiter les domaines de désaccord sur les procédures, mais il n'y a pas eu suffisamment de temps pour aborder l'ordre du jour. Ainsi, à la 21<sup>e</sup> séance plénière de la onzième session extraordinaire, le 15 septembre 1980, l'Assemblée générale a adopté la décision S-11/24 concernant les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement. Par cette décision, l'Assemblée prenait acte du paragraphe 18 du rapport de la Commission spéciale de la onzième session extraordinaire concernant la position à l'égard des procédures de négociations globales et décidait de transmettre à sa trente-cinquième session tous les documents concernant les négociations globales.

10. A la demande formulée par le Groupe des 77, le 1<sup>er</sup> octobre 1980 [A/35/243], l'Assemblée générale a, le 15 octobre 1980, inscrit à son ordre du jour le point 123, intitulé « Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement », pour examen en séance plénière.

11. Les membres de l'Assemblée se rappelleront la position qui prévalait, à l'époque, quant à l'ordre du jour et aux modalités pour les négociations globales. Lors de la onzième session extraordinaire, un effort considérable a été consacré aux modalités, alors que la situation concernant l'ordre du jour est demeurée ce qu'elle était à la fin des travaux du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale. En tant que président de l'Assemblée générale, il me semblait qu'une initiative s'imposait, visant à parvenir à un accord qui permettrait d'ouvrir les négociations le plus rapidement possible.

12. Peu après le début de la trente-cinquième session, j'ai saisi l'occasion pour consulter, à ce sujet, les chefs d'Etat et Ministres des affaires étrangères des Etats Membres, qui étaient venus à New York pour prendre part au débat général. Ils sont tous convenus que nous devions entamer, le plus rapidement possible, des négociations intensives pour l'ouverture des négociations globales. Par conséquent, le 27 octobre 1980, j'ai convoqué pour la première fois, sur mandat de l'Assemblée, ce qui par la suite fut appelé le groupe des amis du Président de l'Assemblée générale, un groupe de consultations tout à fait officieux au sein duquel tous les points de vue étaient représentés. Toutes les discussions qui s'y déroulaient étaient toujours sur une base *ad referendum*.

13. Le groupe des amis du Président s'est réuni plus de 20 fois, entre octobre et la mi-décembre 1980, en plus d'un certain nombre de consultations bilatérales et d'une conférence qui a eu lieu en fin de semaine à Arden House, à la Fondation Stanley en novembre. Au cours de cette période, l'Assemblée générale a examiné le point 123 lors de ses 71<sup>e</sup> et 72<sup>e</sup> séances plénières, les 20 et

21 novembre 1980. Le 25 novembre, une réunion officielle du Comité plénier, ouverte à tous, s'est également tenue sur cette même question.

14. Mon premier objectif, avant d'examiner en détail les questions d'ordre du jour et de modalités, était d'essayer de concilier les positions et de procéder à un échange de vues approfondi sur les questions relatives à l'ouverture des négociations globales dont était saisie l'Assemblée. Il a été convenu que le groupe devait commencer ses discussions par l'examen des objectifs des négociations globales, avant d'examiner les questions plus précises de l'ordre du jour et des modalités. A cet égard, un certain nombre de documents de base portant sur les objectifs des négociations globales — et ici je peux citer la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)], les résolutions 32/174, 34/138 et 34/139 de l'Assemblée générale, l'ordre du jour et les chapeaux à l'ordre du jour du Comité plénier, ainsi que le préambule de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, entre autres, ont été discutés par le groupe.

15. Le groupe des amis a terminé son examen des objectifs des négociations globales en réaffirmant le consensus qui figurait déjà dans la résolution 34/138 de l'Assemblée générale. On a estimé que cette résolution fournissait une liste complète des objectifs généraux des négociations globales dans les cinq grands domaines que sont les matières premières, l'énergie, le commerce, le développement et les questions monétaires et financières. Le caractère universel tant de la participation à ces négociations que des problèmes en discussion a été souligné. Je pense que cette réaffirmation des objectifs était un point de départ important et nécessaire.

16. Les consultations au sein du groupe des amis, durant le mois de novembre et au début du mois de décembre, tendaient à établir les liens entre les objectifs généraux des négociations globales et les modalités, l'ordre du jour, et le chapeau de l'ordre du jour. Sous mon nom, un texte analytique composite a été préparé concernant les différentes formules de l'ordre du jour présentées au Comité plénier, et, au cours de la onzième session extraordinaire, une première lecture complète en a été donnée. En procédant à cette lecture, j'avais pour objectif d'arrêter un ordre du jour raisonnable pour les négociations globales, qui pourrait être accepté par tous les groupes et toutes les délégations. En même temps, le chapeau de cet ordre du jour devait permettre de placer dans une optique appropriée les objectifs des négociations globales, tels qu'ils sont indiqués dans la résolution 34/138. L'examen de l'ordre du jour a évidemment donné lieu à une discussion de procédure, en utilisant le document A/S-11/AC.1/L.1/Rev.1 de la onzième session extraordinaire<sup>1</sup> — c'est-à-dire le texte Crnobrnja — comme point de départ. Les questions primordiales du rôle de l'organe central et de celui des instances spécialisées ont été étudiées à fond.

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session extraordinaire, Annexes*, point 7 de l'ordre du jour document A/S-11/25.

17. Au début du mois de décembre, les consultations intensives au sein du groupe des amis en étaient arrivées au point où il m'était possible de présenter un ensemble de formules composites ou groupées quant aux modalités et à l'ordre du jour des négociations globales. Une série de réunions intensives du groupe pendant la deuxième semaine du mois de décembre ont permis d'aboutir à un document officiel du Président, en date du 14 décembre 1980. Ce document, qui tentait de reprendre les progrès accomplis par le groupe à ce stade est, je crois, un document important. Il indique clairement les progrès substantiels accomplis en vue d'un accord sur la plupart des paragraphes du texte consacré aux modalités et à l'ordre du jour, y compris le chapeau de cet ordre du jour. Il indique également le rapprochement des points de vue quant aux questions importantes. Je suis convaincu que nous étions proches d'un accord sur les textes à ce moment-là; malheureusement, le temps nous a manqué et, le 17 décembre, lors de la 99<sup>e</sup> séance de l'Assemblée, j'ai dû indiquer dans mon rapport que je n'étais pas en mesure de présenter un texte sur les modalités et l'ordre du jour recueillant l'accord de toutes les parties.

18. Je voudrais indiquer quelle était la position à laquelle nous étions parvenus, en décembre dernier, avec ce document du Président. Premièrement, en ce qui concerne les modalités, le cadre général des négociations globales fait l'objet d'un accord assez large. Ces négociations commenceraient par une étape initiale au cours de laquelle la conférence établirait les objectifs et fournirait les grandes lignes de l'ordre du jour ou de certains points de l'ordre du jour. Chaque point ou sous-point précis serait confié par la conférence centrale à une instance spécialisée existant au sein du système des Nations Unies ou à un groupe spécial s'occupant d'un domaine particulier. Par exemple, les questions relatives aux produits de base relèveraient de la CNUCED, les questions commerciales reviendraient à la CNUCED et/ou au GATT. Etant donné qu'il n'y a pas d'institution spécialisée pour les problèmes de l'énergie, un groupe spécial devrait être créé pour discuter et négocier les questions énergétiques. Ensuite, le résultat de ces discussions et négociations serait renvoyé des institutions spécialisées à la conférence centrale qui serait chargée de constituer un accord d'ensemble, lequel serait soumis à tous les Etats Membres pour approbation. La quatrième étape serait la mise en œuvre de ces accords. Mais c'est la troisième étape qui pose un problème, à savoir quel doit être le pouvoir de la conférence centrale — où tous les Etats Membres ont un vote égal — pour modifier ou ajuster les conclusions des instances spécialisées. Pour présenter le problème plus simplement, la conférence centrale serait-elle en mesure de modifier les conclusions du FMI, dont les procédures et les structures de vote sont beaucoup plus limitées que celles de l'Assemblée générale afin de lui permettre de les inclure dans l'accord d'ensemble, ou ces conclusions devraient-elles être renvoyées pour plus amples discussions ? Certaines délégations ont trouvé dans ces procédures un danger potentiel pour les rapports entre la conférence centrale et les instances spécialisées. Nous n'avons pu nous mettre d'accord sur d'autres possibilités ni surmonter ces

objections, mais je reste convaincu que des modalités acceptables par toutes les parties peuvent être élaborées.

19. Deuxièmement, en ce qui concerne l'ordre du jour, y compris son « chapeau » ou préface, les paragraphes du chapeau sont tirés de la résolution 34/138 et donnent l'orientation générale de l'ordre du jour. Ils fournissent la possibilité de souligner les objectifs, tout en insistant sur certains aspects importants des négociations globales, comme, par exemple, l'intérêt mutuel et les besoins particuliers des pays en développement. Ces paragraphes font l'objet d'un large accord et je ne pense pas qu'ils présentent des obstacles insurmontables si l'ordre du jour lui-même est accepté. En ce qui concerne les points mêmes de l'ordre du jour, un grand nombre de ces points ont été acceptés à la satisfaction de toutes les parties. Cependant, je ferais preuve d'un optimisme excessif si je disais qu'il n'y a plus de problèmes. Par exemple, certaines parties des points de l'ordre du jour consacrés à l'énergie, aux problèmes financiers et monétaires ont, jusqu'à présent, déjoué tous les efforts déployés pour les régler. La principale question à régler, dans le domaine de l'énergie, est de savoir si le caractère prévisible des approvisionnements et le prix du pétrole doivent constituer des sous-points précis de l'ordre du jour ou si une formule plus générale pourrait être trouvée afin d'inclure ces aspects du sujet général de l'énergie. Je pense aussi que la partie de l'ordre du jour consacrée à l'énergie devrait faire une distinction entre les aspects touchant tous les pays par rapport aux aspects touchant la situation des pays qui ont des déficiences en matière énergétique. De plus, si la distinction était faite entre les questions à long terme et les questions à court terme, cela permettrait d'éclaircir les choses. Je reviendrai sur ce point dans un moment au sujet de l'ordre du jour dans son ensemble.

20. Pour en venir à la partie de l'ordre du jour consacrée aux questions financières et monétaires, le problème principal à résoudre est la manière dont le fonctionnement et la réforme du système monétaire et financier international peuvent être énoncés sous tous leurs aspects. Là encore, il y a choix fondamental à faire entre des points mentionnés avec précision et pouvant être par la suite soumis à la discussion et une formule plus générale qui pourrait reprendre tous les aspects de ce sujet extrêmement compliqué que représentent les questions monétaires et financières.

21. J'ai parlé assez longuement du document du 14 décembre, car il me semble qu'avec une certaine modification des formules et une certaine bonne volonté politique l'accord serait possible. Je voudrais faire quelques remarques à propos de ce document en général. A mon avis, après les consultations intensives que nous avons eues au sein du groupe des amis, il vaudrait la peine d'envisager certaines options différentes ou certains ajustements afin de sortir de l'impasse mentionnée dans les textes du 14 décembre. Un grand nombre de problèmes très compliqués doivent être compris dans l'ordre du jour. Afin de donner un certain élan au processus de négociations globales et pour surmonter les difficultés pratiques qu'il y aurait à parler de toutes les questions simultanément, il pourrait être possible de discerner un certain nombre de questions d'une priorité urgente et

immédiate, sur lesquelles l'attention pourrait se consacrer, pour obtenir rapidement un accord, sans perdre de vue la nécessité d'un accord général à chaque étape du processus. Il pourrait être possible d'indiquer de tels points prioritaires dans un paragraphe supplémentaire du « chapeau » de l'ordre du jour ou encore sous forme de notes de bas de page après les différents points eux-mêmes. Il pourrait également être utile de faire une distinction très claire entre les points qui traitent de questions institutionnelles et ceux qui traitent directement de questions de fond.

22. Le document du 14 décembre représente un résultat remarquable obtenu par les négociateurs du groupe des amis, et c'est là un point qu'il ne faut pas sous-estimer. Selon moi, il fournit la base des prochaines étapes à parcourir dans cette tâche sur la voie du lancement des négociations globales. Je me suis permis de distribuer aujourd'hui ce document portant ma signature, afin que les membres puissent être parfaitement au courant de la situation.

23. A la 99<sup>e</sup> séance plénière de l'Assemblée générale, le 17 décembre 1980, l'Assemblée a décidé de prier son président de poursuivre les consultations sur le point 123, en vue de faire rapport sur les résultats de ces consultations lors de la reprise de la trente-cinquième session. Ce mandat a été renouvelé à la 100<sup>e</sup> séance plénière, le 15 janvier 1981, comme je l'ai dit tout à l'heure. Outre la convocation du groupe des amis du Président à cette fin, j'ai également entrepris des consultations bilatérales de grande envergure des groupes d'Etats Membres et des diverses délégations à titre individuel, fondées sur les textes du document du 14 décembre. De plus, je me suis rendu dans un certain nombre de pays et j'ai participé à plusieurs conférences afin d'obtenir des informations, des directives et des conseils sur la manière de procéder dans notre tâche, d'établir un calendrier concerté et de régler les problèmes de fond qui subsistent. J'ai participé à la séance de printemps de la réunion du Comité administratif de coordination, tenue à Genève les 13 et 14 avril 1981. C'était la première fois qu'un président de l'Assemblée générale était invité à participer à ce genre de réunion et à échanger des opinions avec les chefs des organisations du système des Nations Unies. Au cours de mes visites auprès des Etats Membres, j'ai participé à une réunion portant sur les négociations Nord-Sud entre pays clefs, tenue à Bolkesjø du 4 au 6 avril 1981, sur l'invitation du Gouvernement norvégien, qui a également suscité l'apport d'un appui entier aux efforts que nous déployons afin de terminer rapidement notre travail. J'ai également participé à une réunion de la Commission Nord-Sud, dirigée par Willy Brandt, tenue à Berlin du 27 au 31 mai 1981. Après mes consultations ici, à New York, et dans les Etats Membres, j'ai décidé qu'il était nécessaire de convoquer une nouvelle réunion du Comité plénier afin de mettre l'Assemblée au courant des derniers événements. Cette réunion a eu lieu les 5 et 6 mai 1981.

24. A ce moment-là, et en fait depuis plusieurs mois, votre président et le groupe des amis n'ont pas négligé un nouveau facteur important intervenu : le changement d'administration à Washington. Je me suis tenu en contact étroit et constant avec les représentants des

Etats-Unis, aussi bien ici qu'à Washington, et j'ai apporté toute l'aide qui m'a été demandée afin qu'ils puissent mieux comprendre l'historique de notre travail en relation avec les événements survenus ici et ailleurs.

25. De même, nous sommes tous au courant de la réunion économique au sommet tenue à Ottawa en juillet par les pays industrialisés et de la réunion plus récente des ministres des affaires étrangères préparant la réunion Nord-Sud de Cancún. Encore que le sommet de Cancún ne soit pas destiné à être une réunion de prise de décisions et encore qu'il n'y ait, comme les délégations le savent, aucun lien institutionnel entre Cancún et la mise en train des négociations globales — décision qui continue à relever de l'Assemblée générale —, il est évident que les deux processus englobent des préoccupations communes. La réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement de Cancún ne manquera certainement pas de fournir l'occasion très importante d'aborder, au niveau politique le plus élevé, la question des négociations globales.

26. Comme je le disais en commençant cette déclaration aujourd'hui, après la réunion au sommet d'Ottawa, les Etats-Unis ont fait savoir, en réponse à mes questions, que la question des négociations globales ne devrait pas être poursuivie avant la trente-sixième session de l'Assemblée. Je suis convaincu qu'une pleine participation à nos efforts de mise en train des négociations globales est d'importance vitale. C'est donc avec regret et déception que nous nous sommes trouvés dans une position qui ne nous a pas permis de poursuivre la recherche d'une solution ces dernières semaines. Nous n'avons guère d'autre choix que de poursuivre l'examen de la question du lancement des négociations globales au cours de la trente-sixième session.

27. Avant de proposer cette décision de procédure, je voudrais commencer par dire qu'il a été très enrichissant de pouvoir travailler avec le groupe des amis et d'autres délégations et organismes afin de rechercher un consensus en vue du lancement des négociations globales. Je leur garde à tous une profonde reconnaissance. L'expérience a montré que la bonne volonté et une attitude constructive peuvent faire beaucoup. Je crois sincèrement que les négociations globales deviendront d'ici peu un fait concret. Je remercie également le Secrétaire général et ses dévoués collaborateurs de leur apport très précieux à notre travail.

28. Les problèmes d'ordre global ne disparaîtront pas. Ce qu'il faut est un remaniement des relations internationales et une nouvelle sorte d'approche générale des problèmes critiques du développement. En un moment de changement accéléré, la stabilité économique et une politique économique positive sont d'importance décisive pour la stabilité politique et le succès de relations politiques positives. Des changements importants se sont produits au cours des 10 dernières années. Aujourd'hui plus que jamais, il faut que nous calculions avec soin les intérêts mutuels du Nord et du Sud, parce que la politique globale l'emportera sur les problèmes Est-Ouest. Le monde des années 80 est marqué par des forces régionales et nationales diverses, qui toutes doivent être reconnues comme étant les éléments d'une

interdépendance matérielle et économique croissante. En bref, les négociations globales représentent un ordre du jour de croissance et de changement dans l'ordre, constituant à la fois un processus de dialogue entre le Nord et le Sud et le moyen d'apporter des avantages économiques tangibles à tous les pays intéressés. Cependant, des concessions raisonnables de toutes parts seront nécessaires si l'on veut que se réalisent ces avantages économiques de stabilité globale.

29. En conclusion, je voudrais proposer officiellement que l'Assemblée générale décide d'inclure le point intitulé « Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement » au projet d'ordre du jour de la trente-sixième session que le Bureau est appelé à examiner et de transmettre à cette session toute la documentation appropriée provenant de la onzième session extraordinaire et de la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale. Le projet de texte *ad referendum* que j'ai présenté le 14 décembre 1980, et que les délégations trouveront en annexe au communiqué de presse du 14 septembre 1981 avec le texte des observations qu'elles viennent d'entendre, restera à la disposition de toutes les délégations comme document *ad referendum* pour les discussions à venir. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte ma proposition ?

*Il en est ainsi décidé (décision 35/454).*

30. M. PEREZ-GUERRERO (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je suis persuadé que tous les pays membres du Groupe des 77 ont écouté avec grand intérêt et une certaine déception la déclaration que vous venez de faire à propos du point 123 de notre ordre du jour intitulé : « Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement », un intérêt bien compréhensible puisqu'il s'agit de la question d'ordre économique la plus importante inscrite à notre ordre du jour, comme nous l'avons dit au début de la présente session.

31. Monsieur le Président, malgré les grands efforts que vous avez vous-même réalisés pour assurer le succès des consultations officieuses sous votre direction, et pour que les négociations globales parviennent au stade de leur lancement officiel nos espoirs ont été déçus. L'échec de la onzième session extraordinaire était à cet égard de bien mauvais augure : trois pays n'avaient pu se joindre au consensus qui avait presque été réalisé sur la question de la procédure. Et notre déception est grande en raison du temps perdu. Nous avons perdu du temps en grande partie parce que la nouvelle administration américaine nous avait demandé une période d'étude afin de se familiariser avec le sujet, ce qui nous avait paru normal alors.

32. Mais, pendant tout ce temps, loin de perdre l'élan favorable aux négociations globales, nous avons pu obtenir une meilleure compréhension et un meilleur appui, non seulement de la part des pays en développement, mais également des pays développés eux-mêmes. Cet état d'esprit a présidé aux préparatifs de la prochaine réunion de Cancún dont le succès, que nous appelons tous de nos vœux, est directement lié à la

manière dont les doutes qui ont freiné le lancement des négociations globales seront dissipés. Et c'est ce à quoi vous vous êtes employé, monsieur le Président, tout au long de votre mandat.

33. Nous espérons que sera adoptée à Cancún — et au plus haut niveau politique — la résolution qui dégagera la voie pour le lancement, au cours de la trente-sixième session, des négociations globales. Comme cela a été le cas au cours de la trente-cinquième session, ce sera certainement la question d'ordre économique la plus importante traitée lors de la trente-sixième session, car on espère réaliser des objectifs aux conséquences politiques très vastes pour toute la communauté internationale qui, aujourd'hui, se débat dans une crise économique profonde.

34. Il n'y a pas d'autre solution pour en sortir, et cela nous le savons déjà : il faut que prévale un esprit de concertation dans un climat de confiance mutuelle. Même si nous ne perdons jamais de vue la situation intolérable dans laquelle se trouvent les pays en développement, qui ont besoin d'assistance sous de nombreuses formes pour surmonter leurs difficultés d'ordre conjoncturel et structurel, tous les pays membres de la communauté internationale devront tirer profit des progrès réalisés dans le sens d'un nouvel ordre économique international.

35. Le moment n'est pas venu de parler de questions concrètes. Je voudrais simplement dire que, selon nous, il devrait être impératif d'assurer une répartition raisonnable des questions précises qui seront confiées aux différents organes compétents des Nations Unies et de celles qui le seront aux comités spéciaux. Toutes ces questions devront être traitées, en temps voulu, dans le cadre de négociations globales, de même que d'autres sujets qui devront être réglés et faire l'objet d'un consensus pour arriver à un accord.

36. Monsieur le Président, vous resterez, j'en suis persuadé, intéressé par cette question qui vous a demandé tant de travail et à laquelle vous avez consacré la plus grande partie de votre temps et de votre énergie. Nous garderons tout cela en mémoire et votre nom restera à jamais étroitement lié à celui de ce problème à l'importance capitale pour l'ensemble de la communauté internationale.

37. M. MORDEN (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Pendant le week-end, au cours d'une lecture, j'ai trouvé un passage qui m'a paru à propos alors que nous nous préparons à cette réunion de clôture de la trente-cinquième session. Ce passage se lit comme suit : « Assurément, la tâche d'homme d'Etat est plus difficile aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été dans l'histoire... La distance entre ce que nous savons et ce que nous devons savoir semble être plus grande que jamais. »

38. Walter Lippmann écrivait cela en 1913. Les problèmes auxquels il songeait étaient assurément très différents de ceux que nous trouvons groupés au point 123 de l'ordre du jour. Pourtant, sa définition de la lacune des connaissances reste aussi valable aujourd'hui qu'elle l'était il y a près de 70 ans. Si nous avons pu quelque peu

réduire ce fossé, cela aura été dû en grande partie, monsieur le Président, à votre diligence, à votre énergie et à votre attitude constructive. Nous vous en sommes tous reconnaissants. Je voudrais, au nom de mon propre gouvernement, vous dire officiellement notre reconnaissance pour l'orientation que vous avez su nous faire prendre pendant la session ordinaire de l'Assemblée générale et au cours des consultations officieuses que vous avez conduites tout au long de l'année 1981. Vos efforts ont permis d'accroître et d'affermir la perception des vues de tous et les progrès réalisés seront la base d'une recherche d'une terrain commun une fois que reprendront les discussions sur les négociations globales à la trente-sixième session de l'Assemblée.

39. Je voudrais préciser que le Canada a été heureux de participer à votre groupe des amis, même lorsque vous nous avez fait travailler très dur le samedi, le dimanche, les jours de congé et même le soir. Nous regrettons naturellement qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord sur les éléments clefs des procédures et de l'ordre du jour, encore que les progrès réalisés dans la réduction des divergences aient été considérables. Nous reconnaissons du reste, avec vous, qu'à un certain moment nous avons été très près de nous entendre

40. En transmettant la question des négociations globales à la trente-sixième session, il n'est peut-être pas déplacé que nous disions, dans cette salle, combien le Gouvernement canadien est satisfait des dispositions positives sur les relations Nord-Sud qui se sont déroulées dans le cadre de la réunion économique au sommet des sept pays industrialisés, tenue à Ottawa, les 20 et 21 juillet. Et, en particulier, je voudrais rappeler à l'Assemblée la partie de la déclaration publiée à l'issue de cette réunion, dans laquelle les dirigeants qui y assistaient ont déclaré : « Nous sommes prêts à participer à la préparation d'un processus mutuellement acceptable de négociations globales dans des circonstances permettant d'espérer des progrès notables<sup>2</sup>. »

41. Peut-être est-il bon aussi de rappeler qu'à la réunion préparatoire d'août avant la réunion au sommet des pays du Nord et du Sud qui doit avoir lieu à Cancún, il a été convenu que, bien qu'il n'y ait pas de lien officiel avec les négociations globales, l'objectif principal de ce sommet devrait être de faciliter l'accord les concernant. Le Canada, en ce qui le concerne, espère vivement que Cancún sera le catalyseur du lancement des négociations globales.

42. Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer combien le Canada est attaché au bon départ des négociations globales une fois que les discussions auront repris à la trente-sixième session. Je voudrais également exprimer l'espoir que toutes les parties intéressées reconnaîtront que des compromis sont nécessaires pour parvenir au bien commun.

43. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du

Royaume-Uni, qui s'adressera à l'Assemblée au nom de la Communauté européenne.

44. M. WHYTE (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, je vous remercie très chaleureusement pour votre déclaration ainsi que pour les efforts que vous déployez depuis décembre dernier. Vous nous avez expliqué votre tâche, mais vous n'avez guère parlé de la somme d'énergie que vous y avez apportée ni de votre engagement personnel.

45. Monsieur le Président, notre admiration vous est acquise. Vous nous avez mis au défi. Vous avez ouvert de nouvelles perspectives pour des problèmes toujours complexes. Vous avez, à chaque étape, cherché avec patience à les clarifier et à nous rapprocher d'un accord par un débat ouvert et positif. Vous avez parcouru un long chemin — tant au propre qu'au figuré —, témoignage de votre détermination.

46. Les Etats membres de la Communauté ont appuyé sans réserve la résolution 34/138, conformément à notre conception selon laquelle la coopération entre les pays en développement et le renforcement des relations économiques internationales servent l'intérêt de toutes les parties concernées. Nous avons donc participé activement à vos consultations et cherché, avec vous, à aboutir à un accord satisfaisant.

47. En juin dernier, le Conseil européen a exprimé l'opinion selon laquelle les préparatifs d'une nouvelle série de négociations globales devraient s'achever le plus rapidement possible; il a également insisté sur l'importance primordiale du nouvel élan que devaient y apporter les conférences au sommet d'Ottawa et de Cancún. La réunion économique au sommet d'Ottawa a montré que ses participants étaient prêts à prendre part aux préparatifs d'un processus mutuellement acceptable pour les négociations globales dans des conditions offrant des perspectives de progrès réels. La réunion au sommet de Cancún nous offre la possibilité de nouveaux progrès dans nos efforts collectifs pour la promotion du bien-être et du développement des pays en développement.

48. Pour conclure, je dirai que la Communauté européenne voudrait voir les relations entre les pays développés et les pays en développement adopter une voie constructive. Elle reste prête, comme par le passé, à reprendre le débat pour parvenir à un accord total sur la manière d'entreprendre les négociations globales.

49. M. ÅLGÅRD (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, parlant au nom des délégations du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède, je voudrais saisir cette occasion pour dire à quel point nos gouvernements ont été sensibles à votre persévérance et aux efforts inlassables que vous avez déployés pour parvenir à un accord sur l'ouverture des négociations globales. Vous n'avez ménagé aucun effort, vous n'avez négligé aucune occasion pour chercher à faire progresser les questions en suspens. Vos qualités personnelles ont assurément beaucoup contribué à faire régner une excellente atmosphère, une atmosphère sérieuse et détendue à la fois

<sup>2</sup> Documents d'actualité internationale, n° 19, 1<sup>er</sup> octobre 1981, p. 330.

pendant vos consultations importantes et difficiles. Vous avez ainsi posé les meilleures bases possibles pour la suite des efforts destinés à nous mener au but.

50. Nos délégations estiment que ces efforts doivent être poursuivis. Deux années entières se sont écoulées depuis que la proposition portant sur la série de négociations globales a été présentée pour la première fois à cette assemblée. A l'époque, tous les gouvernements ici représentés reconnaissaient l'urgente nécessité d'adopter une approche nouvelle et globale à la solution des problèmes économiques auxquels nous faisons tous face, surtout les pays en développement. La situation ne s'est pas améliorée depuis; au contraire, nous assistons à la détérioration rapide de la situation économique, surtout celle des pays qui ont le moins de ressources pour y faire face.

51. Nos gouvernements ont déjà fait connaître à maintes reprises leur position quant aux textes déposés. Nous pouvons les accepter tels quels. Nous espérons que les Etats membres ici présents pourront se joindre à un consensus. Il est extrêmement important d'arriver à un accord sur l'ouverture des négociations globales au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale. Nous avons tous un enjeu dans le succès futur d'un dialogue authentique entre le Nord et le Sud sur les importantes questions économiques auxquelles nous sommes confrontés.

52. M. NISIBORI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer la profonde gratitude de ma délégation pour les efforts dévoués et inlassables que vous avez déployés pour lancer les négociations globales. Bien que la trente-cinquième session de l'Assemblée générale n'ait pu aboutir à un accord final, je suis persuadé que, sans votre dévouement et votre direction pleine de ressources, l'élan nécessaire à l'ouverture des négociations globales aurait été complètement perdu.

53. Comme on le sait, le Japon appuie l'ouverture des négociations globales le plus rapidement possible. Nous pensons également que la participation positive de tous les pays concernés, celle surtout de ceux qui ont un rôle de responsabilité à jouer dans le domaine des activités économiques internationales, reste indispensable pour que les négociations globales soient réellement efficaces et constructives. A cet égard, nous sommes tous conscients du fait que certains pays éprouvent quelques difficultés à accepter la formule actuellement proposée pour des négociations globales, et nous savons également que, lorsqu'il s'agit d'un problème aussi important et aux répercussions aussi considérables pour le dialogue Nord-Sud que les négociations globales, diverses prises de position sont possibles. Nous sommes néanmoins fermement convaincus que tous les pays, en particulier ceux qui ont un rôle important à jouer dans l'économie internationale, devraient admettre que l'échec de l'ouverture du dialogue constructif Nord-Sud pourrait avoir des conséquences économiques et même politiques pour tous les pays. Ces pays devraient adopter une attitude plus positive et plus constructive à l'égard de l'ouverture des négociations globales. Leurs actions devraient s'inspirer de considérations telles que le bien-

être et la stabilité de l'économie mondiale tout entière et en particulier de ceux des pays en développement qui souffrent le plus du malaise économique actuel.

54. Le dialogue Nord-Sud, dont les négociations globales proposées feraient partie, doit être un processus permanent; nulle fin ne saurait justifier une cessation du dialogue. Alors que nous nous préparons à ouvrir ici les négociations globales, des progrès importants étaient accomplis dans d'autres instances du dialogue Nord-Sud, telles que la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui s'est tenue à Nairobi du 10 au 21 août 1981; un grand nombre de sujets très importants ont également été abordés à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui a eu lieu à Paris du 1<sup>er</sup> au 14 septembre 1981. J'estime donc que des progrès réels, même s'ils ont été lents, ont été accomplis sur la voie d'un véritable dialogue Nord-Sud. Soyons donc patients dans nos efforts pour ouvrir les négociations globales et affirmons notre détermination de sortir de l'impasse actuelle.

55. Le mois prochain à Cancún, se tiendra la réunion internationale sur la coopération et le développement et le Japon fera tous les efforts pour qu'on puisse tirer le plus grand profit de cette importante réunion afin de promouvoir un dialogue Nord-Sud fondé sur la reconnaissance de notre interdépendance et de nos intérêts communs. J'espère sincèrement que l'un des résultats de cette réunion sera l'instauration d'un climat favorable à l'ouverture des négociations globales.

56. M. MI Guojun (Chine) [*traduction du chinois*] : Nous avons écouté avec attention le rapport que vous nous avez présenté, monsieur le Président, sur l'examen que la trente-cinquième session a consacré à la question des négociations globales et questions connexes. De même, nous avons écouté avec attention les vues formulées par les orateurs précédents.

57. Les négociations globales — tentatives nouvelles de restructurer les relations économiques internationales — représentent un point important de l'ordre du jour de la trente-cinquième session; toutes les parties intéressées l'ont mis en relief et il a retenu l'attention de l'opinion publique à l'Organisation des Nations Unies et en dehors. La délégation chinoise, comme la plupart des autres, attache une grande importance à ce point.

58. A la suite des efforts conjugués que vous avez déployés, monsieur le Président, avec toutes les parties intéressées, surtout le Groupe des 77, nous avons effectivement fait certains progrès en ce qui concerne la nature et les procédures des négociations globales et écarté certaines divergences de vues. On avait espéré que le temps qui sépare les deux sessions de l'Assemblée générale serait mis à profit pour permettre à toutes les parties intéressées de faire un nouvel effort afin de parvenir à un accord par consensus avant l'ouverture de la trente-sixième session.

59. Toutefois, comme vous venez de nous le dire, monsieur le Président, du fait qu'un grand pays développé ne se trouve pas encore prêt à prendre part à ce

processus préparatoire, notre travail marque un temps d'arrêt, ce qui est regrettable.

60. Nous sommes tout à fait d'accord sur votre proposition, monsieur le Président, consistant à renvoyer la question des négociations globales à la trente-sixième session aux fins d'un nouvel examen. Nous avons noté que, ces derniers mois, tant à l'Organisation des Nations Unies qu'en dehors, un certain nombre de réunions internationales ont eu lieu concernant l'importante question des négociations globales. Vers la fin d'octobre, la réunion au sommet de Cancún portera, elle aussi, directement sur la question.

61. Nous espérons que ces activités donneront un élan positif à l'examen de cette question à la trente-sixième session. Nous sommes convaincus que la déclaration faite à l'instant par le Président et le texte officieux portant sur l'ordre du jour et des procédures de négociations globales, qui sera distribué en tant que document officiel, nous permettront de poursuivre notre accord sur la base des progrès déjà réalisés.

62. En l'état actuel de l'économie mondiale, il y a à la fois une interdépendance et des contradictions dans les relations entre les pays développés et les pays en développement. En raison de l'interdépendance, les parties peuvent maintenant prendre part à un dialogue pour trouver le moyen d'adapter et de restructurer ces relations; d'autre part, en raison des contradictions existantes, le dialogue sera marqué inévitablement par des méandres et le processus de restructuration sera lent.

63. Quant à la question de savoir ce qu'il faut faire à l'égard de la situation en général et des intérêts à long terme, afin de bien comprendre ces rapports d'interdépendance, afin de savoir comment s'élever au-dessus des limites qu'imposent les intérêts immédiats, afin de bien connaître la manière de traiter les relations économiques entre le Nord et le Sud, afin de faciliter le développement de l'économie mondiale et de favoriser la paix et la stabilité dans le monde, c'est là un défi qui se présente à tous, et surtout aux pays développés.

64. La résolution 34/138, adoptée par consensus à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, représente une réponse directe et positive à ce défi. L'engagement commun assumé par toutes les parties aux termes de cette résolution traduit notre détermination de lancer une nouvelle série de négociations générales, globales et continues pour nous permettre, de manière progressive et ordonnée, de corriger les différents défauts qui existent actuellement dans l'économie mondiale et de créer les conditions voulues afin d'instaurer un nouvel ordre économique international. Cette résolution a toujours été la base théorique commune des préparatifs que nous avons entrepris en vue des négociations globales. Elles devraient également constituer le point de départ commun de nos activités futures.

65. Avant de terminer ma déclaration, je me crois obligé de dire une fois de plus combien ma délégation vous est reconnaissante, monsieur le Président, des efforts positifs que vous avez déployés afin de favoriser les négociations globales. Nous seulement vous avez pris des initiatives nombreuses et positives au cours de con-

sultations du groupe des amis du Président, mais en dehors de l'Assemblée générale, vous avez également beaucoup travaillé pour diffuser et expliquer les négociations globales; cela est un témoignage de votre lucidité, digne de tous les éloges, pour ce qui est de la restructuration des relations Nord-Sud. Assurément, vos efforts n'auront pas été perdus.

66. La délégation chinoise vous souhaite également de connaître de nouveaux succès dans les fonctions que vous assumerez à l'avenir.

67. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais répéter ce que j'ai déjà dit, à savoir que le texte du 14 décembre, annexé au texte de ma déclaration, a été publié sous ma propre autorité. Il relève de ma responsabilité exclusive. C'est un texte *ad referendum*. Il n'a pas de statut officiel. Ce n'est pas un document des Nations Unies. Je tiens à bien préciser que c'est un texte *ad referendum* et rien de plus.

68. Il en est ainsi parce que les accords qui s'y trouvent traduits ont tous été conclus *ad referendum* et, comme les représentants le savent, le groupe des amis n'était pas une réunion plénière. Tous les membres n'y ont pas participé, et les personnes présentes étaient, j'en suis sûr, leurs propres porte-parole et non pas ceux d'autres délégations qui n'étaient pas dans le groupe.

69. M. SORZANO (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, les Etats-Unis restent persuadés que, comme vous l'avez dit, un nouvel examen des négociations globales devrait être reporté jusqu'après la réunion de Cancún. Les Etats-Unis prennent très au sérieux leurs relations avec les pays en développement et nous sommes pleinement engagés à l'égard d'une politique constructive, pratique et conçue pour aboutir à des résultats concrets.

70. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer mon appréciation personnelle pour les efforts sans relâche que vous avez déployés, monsieur le Président, pour régler les nombreux problèmes auxquels nous avons été confrontés. Je voudrais, en particulier, saluer le rôle précieux que vous avez joué en ce qui concerne les négociations globales et la coopération économique internationale pour le développement. Comme nous le savons tous, cette question est difficile et très complexe; mais grâce à votre énergie, à votre tact et à votre talent, vous avez pu combler un grand nombre de fossés et améliorer notre compréhension mutuelle. Toutes les délégations ont de bonnes raisons d'apprécier votre travail remarquable et votre sagesse de grand diplomate.

71. Je vous remercie encore, monsieur le Président, pour votre travail remarquable. J'ai beaucoup profité de cette association et je crois pouvoir m'unir à tous ceux ici présents pour vous offrir nos meilleurs vœux dans vos tâches futures.

72. M. NUSEIBEH (Jordanie) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, je pense exprimer l'avis de mes collègues du groupe des Etats arabes lorsque je dis que nous avons écouté avec grande attention le rapport exhaustif et fort intéressant que vous nous

avez présenté à la fin de cette trente-cinquième session, cet après midi, sur les progrès et les difficultés qui ont été enregistrés sous votre présidence et sous votre sage direction au cours de cette année en ce qui concerne les négociations globales visant à instaurer un nouvel ordre économique international.

73. Il va de soi que, en tant que membres du Groupe des 77 et de nombreux autres groupes également, nous sommes déçus de voir le peu de progrès réalisés en dépit, monsieur le Président, des efforts inlassables et continus que vous et vos collaborateurs avez déployés non seulement à l'Organisation des Nations Unies mais aussi dans d'autres conférences et réunions internationales et au cours d'entretiens bilatéraux, régionaux et internationaux.

74. Cependant, le rapport fort intéressant que vous avez bien voulu nous présenter cet après-midi éveille en nous l'espoir que nous pourrions surmonter la crise et briser le cercle vicieux dans lequel nous nous trouvons et qui nous a empêchés d'entamer les négociations globales comme nous pensions pouvoir le faire ces quelques dernières années.

75. Les efforts que vous avez déployés, monsieur le Président, avec les représentants de divers Etats ont permis de faire avancer sérieusement et de mettre en lumière les sujets les plus importants auxquels nous devons faire face, de même que les propositions constructives pour les traiter.

76. Le point essentiel sur lequel je voudrais attirer l'attention, c'est que notre conception du nouvel ordre économique international, en tant que pays en développement, ne se limite pas seulement, comme pourraient le croire certains pays avancés, au transfert des richesses des nantis aux démunis. Nous n'avons jamais envisagé de donner ce sens au nouvel ordre économique international et nous ne le ferons jamais. Les pays en développement comptent sur les bras de leurs enfants; les pays en développement comptent d'abord sur eux-mêmes et ensuite sur la coopération entre eux.

77. Ce que demandent les pays en développement, c'est une assistance qui leur permettrait de développer leurs ressources, leur potentiel humain et leurs richesses naturelles; c'est un échange d'expériences technologiques et administratives et une assistance multiforme pour qu'ils puissent, étant donné qu'ils représentent dans le monde des milliards de personnes, être un facteur essentiel et efficace en tant que producteurs et consommateurs des biens dans l'ordre économique et commercial du monde. Ainsi, les pays pauvres, les pays en développement pourront participer à la reprise de l'économie mondiale, ce qu'ils sont incapables de faire à l'heure actuelle en raison des difficultés énormes qu'ils ont rencontrées ces dernières années et connaissent encore. Ce sont donc des intérêts communs et réciproques que devront partager les pays développés et les pays en développement, étant donné que ces intérêts seront bénéfiques pour les deux parties concernées. Je

tiens donc à dire qu'il ne s'agit pas seulement du transfert des ressources de ceux qui sont riches à ceux qui sont démunis.

78. Voilà notre conception de ce problème; c'est de cette façon que nous l'envisagerons au cours de la trente-sixième session. Au nom de la Jordanie et au nom également des représentant des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, je tiens à vous exprimer, monsieur le Président, notre reconnaissance la plus sincère pour les efforts louables que vous avez déployés, qui ressortent du rapport exhaustif que vous nous avez présenté, efforts qui sont très importants et décisifs pour l'objectif que nous nous sommes tous donné?

### *Organisation des travaux*

79. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Il y a une autre question sur laquelle je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale. Je veux parler de la résolution 35/211 concernant la création du Comité d'experts gouvernementaux chargé d'évaluer la structure actuelle du Secrétariat dans les domaines de l'administration, des finances et du personnel.

80. Etant donné que le Secrétaire général vient de recevoir les dernières propositions des candidatures des groupes régionaux et que le Comité tient sa première réunion aujourd'hui même, il est évident que ce comité n'a pu respecter le délai fixé par l'Assemblée générale au 1<sup>er</sup> septembre pour l'achèvement des travaux de tous les organes subsidiaires. Puis-je donc considérer que l'Assemblée autorise le Comité à se réunir après cette date limite afin d'accomplir sa tâche et de présenter son rapport à la trente-sixième session ? Si je n'entends pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

*Il en est ainsi décidé (décision 35/455).*

### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation**

81. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.*

#### *Clôture de la session*

82. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare close la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 16 h 30.*